

Conférence de Glasgow sur le changement climatique : mercredi 3 novembre 2021

Les négociations de la Conférence de Glasgow sur le changement climatique se sont concentrées sur de nombreuses questions importantes considérées comme cruciales pour la COP 26 et qui nécessiteront un travail considérable dans les jours à venir, dont, notamment, les finances, la transparence et l'article 6 (approches coopératives).

COP

Questions relatives aux finances : Compilation et synthèse et rapport de synthèse de l'atelier sur les communications biennales au titre de l'article 9.5 de l'Accord de Paris (transparence financière ex ante) :

Le groupe de contact, tenu à la suite du groupe de contact de la CMA sur l'article 9.5 et coprésidé par Georg Børsting (Norvège) et Carlos Fuller (Belize), a entendu les points de vue des parties sur les éléments du projet de décision de la COP. L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAIN, et l'INDE ont appelé à inclure la plupart des mêmes éléments que dans la décision de la CMA et à ajouter une composante relative à la prévisibilité du financement à long terme dans le cadre de la COP. L'UE a soutenu la mise en miroir de la décision de la CMA mais, s'est opposée à d'autres ajouts. Les ÉTATS-UNIS, appuyés par la Suisse, au nom du GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), ont exprimé leur préférence pour une décision d'ordre procédural, signalant que les communications au titre de l'article 9.5 sont conformes au seul Accord de Paris. Les délibérations se poursuivront dans le cadre de consultations non officielles entre les parties.

Rapport et directives du Fonds vert pour le climat (FVC) :

Le groupe de contact était coprésidé par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Toru Sugio (Japon). Le coprésident Sugio a encouragé les parties à utiliser le projet de directives proposé par les co-facilitateurs contenu dans un addendum au Rapport du Comité permanent des finances (CPF) comme base de discussion, proposition que les États-Unis ont soutenu. L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné que le CPF n'a pas été en mesure de conclure ses délibérations sur le projet de directives, et qu'il s'est opposé à son utilisation comme base de négociation.

La BOLIVIE a souhaité savoir pourquoi des approches politiques alternatives, telles que des approches conjointes d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts, n'avaient pas été prises en considération dans le plan de travail de l'exercice quadriennal 2020-2023 du FVC.

Antigua-et-Barbuda, au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), a souligné la nécessité de mettre en relief les défis uniques auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés pour accéder au financement climatique, notamment le manque de financement des pertes et dommages et les coûts de transaction élevés des demandes de projet. Citant une proposition de projet qui attend depuis quatre ans une décision de financement, le Malawi, au nom des PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), a indiqué que les fonds ne sont pas toujours accessibles pour les pays en développement, et a exhorté à reconsidérer les procédures d'accréditation projet par projet.

L'UE a souligné la difficulté de discuter du financement séparément d'autres questions telles que la technologie et l'adaptation, et a indiqué que plusieurs éléments dans les soumissions du groupe n'étaient pas inclus dans le projet de directives, y compris une mention de l'objectif de température de 1,5°C.

La Colombie, au nom de l'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARABES (AILAC), a proposé plusieurs domaines d'amélioration pour le FVC, notamment : l'efficacité et la transparence ; le financement de projets avec co-avantages ; l'augmentation des subventions aux pays endettés à revenu intermédiaire et intermédiaire supérieur ; et l'octroi de prêts en monnaie nationale. La Suisse, au nom du GIE, a proposé d'améliorer la cohérence avec les autres institutions financières et de renforcer l'appropriation nationale des projets. Le groupe a suspendu ses travaux, car les parties n'étaient pas d'accord sur la question de savoir si les coprésidents pouvaient publier un nouveau texte qui servirait de base de négociation.

Septième évaluation du mécanisme financier : Dans le groupe de contact coprésidé par Daniela Veas (Chili) et Eva Schreuder (Pays-Bas), les parties ont partagé leurs points de vue sur une note de réflexion non officielle élaborée par les présidences de la COP 25 et de la COP 26. La Suisse, au nom du GIE, a suggéré que l'évaluation tienne compte de l'Accord de Paris et a déclaré que la CMA devrait faire partie de l'évaluation, car le mécanisme financier sert également l'Accord de Paris. Le Costa Rica, au nom de l'AILAC, le CANADA, l'UE et les ÉTATS-UNIS ont soutenu la proposition. L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, appuyée par l'INDE et l'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a averti les parties que le mécanisme financier répond aux besoins des pays en développement, et non à l'Accord de Paris.

L'AILAC a proposé que le CPF soumette le rapport d'évaluation à la COP 27 et à la CMA 4. Le CANADA, appuyé par l'UE, a suggéré que l'évaluation se concentre sur l'efficacité et l'efficacités. Les délibérations se poursuivront dans le cadre de consultations non officielles.

CMA

Compilation et synthèse et rapport de synthèse de l'atelier sur les communications biennales au titre de l'article 9.5 de l'Accord de Paris (transparence financière ex ante) : Dans le groupe de contact coprésidé par Georg Børsting (Norvège) et Carlos Fuller (Belize), les parties ont partagé leurs points de vue sur les éléments d'un projet de décision de la CMA. De nombreux pays en développement et de pays développés ont souligné l'importance de la prévisibilité du financement. Ils ont également appelé à refléter le travail mandaté et entrepris au titre de cet article, y compris une compilation et une synthèse des données, la tenue d'un atelier en session en juin 2021 et la tenue d'un dialogue ministériel de haut niveau au cours de la deuxième semaine de la CMA 3.

Beaucoup, dont la Suisse, au nom du GIE, le Belize, au nom de l'AOSIS, et l'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAINE, ont appelé à inclure des recommandations sur la manière dont les communications biennales pourraient être améliorées, y compris les recommandations de l'atelier. L'Équateur, au nom du G-77/CHINE, a appelé à la prise en considération de la prise en compte des besoins et priorités des pays en développement, des éléments conditionnels dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et des besoins en matière de soutien pour les pertes et dommages. L'INDE a mis en exergue : la clarté ; les données concernant les éléments « nouveaux et supplémentaires » ; et une définition convenue au niveau multilatéral du financement climatique. Le Brésil, au nom de l'ARGENTINE, le BRÉSIL et l'URUGUAY (ABU), et le GROUPE AFRICAINE ont appelé à la clarté méthodologique. La Colombie, au nom de l'AILAC, a appelé à l'amélioration des données à la fois quantitatives et qualitatives et a déploré que l'Amérique latine ne soit pas considérée comme une priorité.

L'UE et la NORVÈGE ont fait part de leur ouverture à discuter des enseignements tirés pour améliorer les communications nationales. Les ÉTATS-UNIS ont proposé comme éléments : une référence à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris sur le financement ; la mobilisation de financements à grande échelle ; et les défis et obstacles posés à l'intensification du financement climatique.

Les délibérations se poursuivront dans le cadre de consultations non officielles entre les parties.

SBSTA

Questions méthodologiques dans le cadre de l'Accord de Paris : Formats tabulaires communs (FTC) pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN :

Des consultations non officielles ont été co-moderées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande), qui a présenté un document décrivant les modifications et les mises à jour des options pour les FTC pour le suivi de l'état d'avancement des CDN. Les délégués ont convergé pour appeler les co-facilitateurs à rationaliser davantage les options, soulignant les opportunités de fusion de certaines d'entre elles pour raccourcir le texte et mieux mettre en évidence les différences. Plusieurs orateurs ont souligné que « nous sommes beaucoup plus proches que nous ne le pensions », un groupe de pays en développement résumant que bon nombre des différences entre les options actuelles concernent la manière de présenter les données, et non les données à inclure. Les délégués ont réfléchi

à la manière de traiter les interconnexions avec les décisions en suspens au titre de l'article 6. Le désaccord portait sur les références aux descriptions des CDN et au format de rapport, un groupe de pays en développement suggérant qu'il appartient aux parties de décider de soumettre des rapports sous forme de tableau ou de format narratif.

Tableaux communs pour les rapports d'inventaire nationaux : Des consultations non officielles ont été co-moderées par Xiang Gao (Chine), qui a signalé un document rassemblant les modifications suggérées par les parties aux projets de contours. Les discussions ont porté sur les dispositions relatives à la souplesse. Les délégués ont souligné l'importance d'indiquer clairement où les dispositions de souplesse étaient appliquées et ont indiqué leurs approches préférées respectives, soulignant l'utilisation de clés de notation, de notes de bas de page, d'ombrages de cellules, de boîtes de documentation, de tableaux récapitulatifs et de combinaisons de ces derniers. Certains ont souligné les mises en garde liées à l'utilisation des notes de bas de page et de l'ombrage, car elles sont déjà utilisées à d'autres fins. Plusieurs pays ont appelé à des discussions ciblées sur la manière d'indiquer l'utilisation de dispositions de souplesse dans les différents cas où celles-ci pourraient s'appliquer. Alors que certains pays ont souligné que les pays devraient être en mesure de déterminer eux-mêmes la façon d'indiquer l'application des dispositions de souplesse, d'autres ont souligné la nécessité d'une approche commune, pour assurer la cohérence entre les communications.

Aperçus des rapports biennaux de transparence (RBT), des documents d'inventaire nationaux (DIN) et des rapports d'évaluation d'experts techniques (REET) : Des consultations informelles ont été co-moderées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande), qui a présenté un document contenant les ébauches des différents rapports. Un point récurrent dans la discussion concernait les dispositions sur l'identification des incohérences significatives et persistantes, plusieurs pays soulignant que cela devrait être discuté au cours des consultations sur le Comité de mise en œuvre et d'application.

Plusieurs groupes de pays en développement ont appelé à faire la distinction entre les données sur l'adaptation et les données sur les pertes et dommages dans la référence à un examen volontaire de celles-ci, plusieurs pays développés préférant ne pas étendre la portée de l'examen.

D'autres points concernaient entre autres : le niveau de détail du chapitre énergie des DIN ; le traitement des améliorations introduites au fil du temps dans les rapports séparément des dispositions relatives à la souplesse ; et la clarification de la différence entre deux chapitres sur les besoins de soutien.

Les délégués ont convenu de procéder à des consultations non officielles et que la question du statut juridique des schémas, c'est-à-dire si leur utilisation doit être obligatoire ou volontaire, soit discutée au sein du groupe de contact, en vue d'être clarifiée dans la décision de couverture.

Article 6 : Tout au long de la journée, les parties ont échangé leurs points de vue sur le projet de texte dans des consultations non officielles co-moderées par Mandy Rambharos (Afrique du Sud), Hugh Sealy (Barbade), Peer Stiansen (Norvège) et Kim Solberg (Pays-Bas).

Article 6.2 (options d'atténuation transférées au niveau international, (OATNI) : Concernant les ajustements correspondants, quatre pays développés parties ont indiqué que les méthodes devraient plutôt être résolues à Glasgow que reportées dans un programme de travail. Trois parties ont déclaré que le calendrier d'application des ajustements correspondants

devrait également être décidé à la COP 26. Un groupe de pays en développement a suggéré une date limite de 2028 pour la conclusion d'un programme de travail sur les méthodes.

Deux pays en développement ont remis en question la nécessité d'ajustements correspondants pour les OATNI générées en dehors du champ d'application d'une CDN, que certains pays développés ont soutenu maintenir dans le texte, mais ont noté la nécessité de clarifier ce à quoi le « champ d'application » fait référence.

Concernant l'ambition sous 6.2, plusieurs ont soutenu le principe d'aucune augmentation nette des émissions dans les parties participantes. Un pays développé partie a demandé d'assurer un équilibre entre les directives pour les articles 6.2 et 6.4 (mécanisme), suggérant qu'il devrait y avoir des exigences de participation et de déclaration que l'OATNI contribue à la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Un groupe de pays en développement s'est opposé à la référence aux objectifs de température de l'Accord de Paris. Plusieurs parties se sont opposées aux limites quantitatives au transfert et à l'utilisation des OATNI, un pays en développement faisant référence à des « limites économiquement inutiles ». Un groupe de pays en développement a souligné la nécessité que la part des recettes et l'atténuation globale des émissions mondiales soient parallèle aux dispositions du paragraphe 6.4.

Concernant les droits humains et les droits des peuples autochtones, deux parties ont noté que les peuples autochtones devraient être en mesure de participer et que les marchés précédents ont conduit à des déplacements. Deux groupes de pays en développement, soutenus par deux pays développés parties, ont suggéré de modifier ce texte pour y refléter le libellé du préambule de l'Accord de Paris, certains suggérant que ce libellé devrait apparaître plutôt dans le préambule de la décision que dans les directives. Un pays en développement s'est opposé à une telle référence, tandis que deux pays développés parties ont exprimé leur soutien au texte existant. Un groupe de pays en développement a demandé une solide garantie de la protection des droits.

Les points de vue ont divergé également sur : l'utilisation des OATNI à d'autres fins internationales d'atténuation ; des mesures non liées aux GES, les parties indiquant une certaine souplesse ; le moment du rapport initial ; et la nécessité de faire face aux inversions à travers un suivi sur plusieurs périodes des CDN. Beaucoup ont remis en question la création d'un groupe d'experts pour élaborer des options pour la mise en œuvre des exigences en matière d'infrastructure, invoquant des problèmes de représentativité et d'inclusion.

Article 6.4 (mécanisme) : Les Parties ont discuté des seuils de référence et de l'additionnalité, y compris la manière de rationaliser les paragraphes sur les approches pour établir le seuil de référence. Les Parties ont exprimé de diverses manières leurs préférences pour les approches basées sur les performances, les meilleures technologies disponibles et les émissions réelles ou historiques. Une partie a demandé une référence aux circonstances nationales, régionales ou locales. Un groupe de pays en développement a appelé à une « souplesse maximale » sur les seuils de référence.

Concernant les responsabilités de participation, un groupe de pays en développement a proposé de supprimer le texte expliquant comment l'activité et ses approches de base contribueraient à la CDN et à la Stratégie de développement à faibles émissions (SDFE) d'une partie hôte.

Concernant les fonctions de l'organe de suivi, une partie s'est opposée à l'approbation des dispositions nationales de la partie hôte pour l'accréditation des entités opérationnelles, à l'élaboration de méthodologies et au renouvellement des périodes

de crédit. Les Parties ont également échangé leurs points de vue sur : les ajustements correspondants au titre de 6.4; les parts du produit ; le Mécanisme de développement propre et la transition certifiée de réduction des émissions ; la transition des unités REDD+ d'avant 2020 ; et la suppression de la demande.

Article 6.8 (approches non marchandes) : Les parties ont débattu des modalités de gouvernance. Plusieurs pays développés ont préféré le texte antérieur de Madrid et ont qualifié le texte actuel de pas en arrière. Ils ont noté que le mandat de ce travail relève du SBSTA et ont suggéré qu'un arrangement institutionnel « léger » pourrait faciliter la collecte d'informations sur les approches non marchandes. Plusieurs pays en développement ont appuyé l'option d'une disposition à deux niveaux, avec un mécanisme ou un réseau de facilitation permanent et une équipe spéciale temporaire qui opérationnaliserait davantage le programme de travail. Ils ont soutenu une disposition institutionnelle ressemblant à celles des autres éléments de l'article 6. Un groupe de pays en développement a souligné que le programme de travail devrait relever de la CMA et non du SBSTA, et un autre a appelé à l'insertion de références aux droits humains, au genre et aux peuples autochtones.

Sources de contribution pour le Bilan mondial : Au cours de consultations non officielles, co-modérées par Juliana Arciniegas (Colombie) et Christiane Textor (Allemagne), les discussions se sont concentrées sur la question de savoir si les parties considèrent la liste des sources de contribution pour le Bilan mondial telle qu'énumérée aux paragraphes 36 et 37 de la décision 19/CMA.1, suffisante, et si non, ce qu'ils proposent d'y ajouter.

Les co-facilitateurs ont souligné qu'il y aura d'autres opportunités de reconsidérer la liste et qu'elle n'est pas exhaustive. Les parties ont convenu que la liste est un point de départ, et plusieurs pays développés l'ont considérée comme suffisante. Plusieurs groupes de pays en développement ont énuméré des sources qu'ils ont proposé d'ajouter et ont noté que le Bilan lui-même peut considérer des sources au-delà de la liste. Certains ont souligné la nécessité d'un processus délibéré pour rechercher les contributions des parties prenantes non parties, en particulier des pays en développement, et que le Secrétariat fournisse un soutien pour permettre cela, afin d'assurer des contributions équilibrées des pays développés et des pays en développement. Les consultations non officielles se poursuivront.

SBI

Plans nationaux d'adaptation (PAN) : Des consultations non officielles ont été co-modérées par Jens Fugl (Danemark), qui a sollicité des avis sur le projet de texte de décision. Plusieurs groupes de pays en développement ont déploré le manque de temps pour examiner le texte. Après une suspension pour permettre une coordination régionale sur le projet, les délégués ont fourni des points de vue d'ordre général, se concentrant principalement sur les éléments du préambule. Certains ont suggéré de faire référence au rôle des PAN dans le « renforcement des capacités en matière d'adaptation » au lieu de « comme un outil pour réduire la vulnérabilité et prévenir les pertes et les dommages ».

Un pays développé a averti que le Comité d'adaptation a déjà une charge de travail élevée et que les demandes adressées au FVC devraient plutôt être prises en compte dans les discussions sur le financement. Plusieurs pays ont préféré avoir des points focaux nationaux uniques pour l'adaptation, plutôt que plusieurs points focaux pour différents processus liés à l'adaptation. Les délégués ont souligné le besoin de plus de temps et les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils demanderaient des créneaux de réunion supplémentaires.

Quatrième évaluation du Fonds pour l'adaptation : Des consultations non officielles, co-moderées par Ali Waqas Malik (Pakistan), ont entendu les réactions à un nouveau projet de texte de décision de la CMP sur l'évaluation, contenant une annexe avec ses termes de référence. Les pays développés et certains groupes de pays en développement ont demandé la suppression des crochets, ainsi que les mots « le cas échéant », d'un paragraphe demandant au SBI de recommander un projet de décision achevant l'examen à la CMA en 2022, et demandant par ailleurs un projet de décision de la CMP la même année. Ils ont également soutenu le maintien d'une référence à la décision 13/CMA.1 (notamment en décidant que le Fonds d'adaptation servira l'Accord de Paris). D'autres groupes de pays en développement s'y sont opposés, suggérant que la CMA pourrait fournir des directives une fois que la CMP aura terminé l'évaluation.

Concernant la portée de l'évaluation, un groupe de pays en développement a proposé d'inclure la manière dont le Fonds pour l'adaptation aide les pays en développement à mettre en œuvre l'Accord de Paris et à remédier aux pertes et dommages, ainsi que les efforts pour atteindre l'objectif mondial d'adaptation. Plusieurs pays en développement se sont opposés aux références aux pays en développement parties « éligibles ». Les pays en développement ont également appelé à des références à la fourniture de ressources financières « crédibles » et « accessibles ». Les pays développés ont suggéré que l'examen évalue la gouvernance du Conseil du Fonds pour l'adaptation et l'efficacité du Fonds à servir l'Accord de Paris.

Les co-facilitateurs ont proposé de se réunir dans des informelles-informelles pour discuter des questions liées au rôle de la CMA et à la gouvernance.

Calendriers communs : La présidente du SBI, Marianne Karlsen (Norvège), a facilité et présenté un projet de conclusions et un projet de décision en annexe, qui contient neuf options basées sur sa note informelle du 16 juin 2021, les contributions de la consultation non officielle et les soumissions ultérieures. Elle a reconnu que le texte était « imparfait » et qu'il restait encore du travail à faire, mais a souligné qu'il reflétait tous les points de vue et toutes les options sur un pied d'égalité. Certaines parties se sont engagées sur le fond du projet de décision, mais Karlsen a souligné que le but de cette réunion n'était pas de prendre une décision, mais de s'assurer que le SBI présente une base pour les délibérations de la CMA au cours de la deuxième semaine. Elle a encouragé les parties à s'engager de manière informelle pour affiner les options. Après discussions, le SBI est convenu de transmettre un projet de conclusions et un projet de décision à la CMA 3.

SBSTA/SBI

Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture (KJWA) : Au cours de consultations non officielles, le co-facilitateur Philip Blackwell (Irlande) a présenté un projet de conclusions. Les parties ont globalement salué les efforts des co-facilitateurs pour produire un texte équilibré, le considérant comme un bon point de départ pour l'engagement.

Les discussions ont porté, entre autres, sur : l'opportunité et la manière de refléter la prise en compte de l'« atelier néo-zélandais » dans le projet de conclusions ; le manque de clarté sur le cadre méthodologique de collecte et d'analyse des données ; le stockage de carbone ; et les services écosystémiques.

Certains pays développés ont souligné que la TCKA se concentre sur l'agriculture, pas uniquement sur l'adaptation, et qu'il devrait inclure l'atténuation, soulignant que cela

n'oblige aucun pays à réduire ses émissions. Certains pays en développement se sont opposés à l'inclusion de l'atténuation. Certaines parties ont souligné que la TCKA relève de la Convention et qu'il ne devrait pas être lié à l'Accord de Paris. Des informelles-informelles se sont ensuite réunies.

Deuxième examen périodique de l'objectif mondial à long terme : lors de consultations non officielles, les co-facilitateurs Una May Gordon (Jamaïque) et Frank McGovern (Irlande) ont invité les parties à présenter leurs observations sur une note non officielle reflétant les discussions tenues en juin 2021. Certains pays développés ont suggéré que certains éléments de l'examen sont devenus politisés et, soutenus par d'autres parties, ont proposé un engagement accru avec les groupes de travail II et III du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat lors de la prochaine réunion du dialogue structuré d'experts (DSE). Plusieurs groupes ont recommandé plus de séances en personne pour les futures réunions du DSE.

Certains groupes ont souligné que l'examen devrait également examiner les progrès de la question des moyens de mise en œuvre au titre de la Convention. Un pays en développement partie a suggéré d'accorder une attention égale aux deux thèmes de l'examen (adéquation de l'objectif mondial à long terme et progrès vers sa réalisation). Certains pays en développement ont suggéré de refléter les prochaines étapes de l'examen dans le projet de conclusions.

Les co-facilitateurs fourniront un projet de texte aux parties pour examen.

Dans les couloirs

Alors que le soleil brillait à Glasgow mercredi, l'atmosphère à l'intérieur de la salle était nettement plus calme. Au lieu des dirigeants mondiaux et de leur entourage, souvent bousculés par les équipes de tournage, il y avait un mélange plus habituel de parties et d'observateurs faisant la navette entre les salles de réunions et les espaces d'événements parallèles.

Le calme s'est dissout à l'intérieur des salles de négociation pour une ambiance beaucoup plus intense. La journée a vu des séances de consultation sur de nombreux points importants de l'ordre du jour, tels que les finances et l'article 6. De nombreux négociateurs ont continué à exprimer leurs préoccupations concernant une participation déséquilibrée et une application injuste des règles d'entrée « 1+1 ». Les négociations sur cinq points de l'ordre du jour sur les finances ont été ouvertes avec un succès inégal. Concernant les directives du Fonds vert pour le climat, les pays n'ont pas pu s'entendre pour donner aux coprésidents mandat d'élaborer un projet de texte.

Étonnamment pour certains, les chefs de délégation se sont réunis pour discuter des « décisions de couverture » – des décisions qui contiennent généralement l'accord final sur « l'ensemble » ou qui traitent de mandats ne figurant pas à l'ordre du jour des négociations. Certaines parties ont remis en question le mandat et les motivations de la couverture des décisions de cette COP.

D'autres s'attendaient à des négociations épuisantes jusqu'à la fin de cette réunion de deux semaines, avec des questions telles qu'un processus pour le nouvel objectif financier quantifié collectif, « hautement politisé et sans aucune chance de parvenir à un accord », selon l'avis d'un délégué. Plusieurs négociateurs s'auto-isolent actuellement pour avoir été testés positifs à la COVID ou pour en avoir été en contact étroit, la question de la santé et de la sécurité a occupé une place importante dans l'esprit des délégués, à la fin de cette journée de mercredi.